Ville d'Ussel

Folio n°

DECISION MUNICIPALE n° D20250731-094

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Juridique et Administration Générale
Type	Convention de mise à disposition

Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Activité	**Convention de prêt à usage de terrains communaux**	
Lieu	Impasse BOUGEAU	
Attributaire	Karine PRADEL	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles 1875 et suivants du code civil ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La commune met à disposition de Madame Karine PRADEL, la partie de l'impasse Bougeau qui jouxte la propriété du preneur situé en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Article 2 : Ce prêt est conclu pour un an à compter du 1er septembre 2025. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction à chaque date anniversaire dans la limite du 31/08/2028.

Article 3 : Ce prêt est consenti à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 31 juillet 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20250731-D20250731-094-DE
Date de télétransmission : 04/08/2025
Date de réception préfecture : 04/08/2025
Mise en ligne le 04/08/2025